

Le très hon. M. Diefenbaker: Le député ne m'a pas compris. J'ai dit qu'après avoir terminé l'examen des articles que nous devons étudier, nous poursuivrions l'examen des crédits.

M. Winch: Sûrement pas aujourd'hui!

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, la question qu'on a soulevée est extrêmement importante et une discussion immédiate s'impose, d'après moi. Je regrette que les libéraux aient été si vagues en parlant du sujet. J'avais l'intention de présenter une motion semblable qui aurait signalé le chômage désastreux qui règne dans les régions de Elliot-Lake, Bancroft, Cap-Breton, le comté de Pictou, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, par exemple. D'un océan à l'autre, certaines régions particulières sont frappées par le chômage et je crois qu'on aurait de bonnes raisons de soutenir que la situation doit être discutée maintenant.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, vous avez demandé à la Chambre de démontrer l'urgence d'un débat et c'est de cet aspect de la question que le premier ministre a parlé il y a un instant. Je ne veux prendre que quelques instants pour dire qu'à mon avis le débat est urgent mais je tiens à dire tout d'abord que je n'accepte pas ce que le premier ministre a déclaré quand il a donné à entendre que si l'étude des trois articles annoncés hier soir se terminait avant la fin de la journée nous aurions l'occasion aujourd'hui même, puis de nouveau vendredi de discuter cette question du chômage lors de l'étude du crédit concernant le programme des travaux d'hiver.

Je veux signaler à Votre Honneur que cette question a été abordée l'autre jour par le député de Bonavista-Twillingate et le député d'Essex-Est mais le président a bien précisé que la question du chômage ne devait pas être débattue à propos de ce poste. Il a bien précisé au comité que d'après son interprétation du Règlement, nous ne pouvions discuter que le programme des travaux d'hiver.

Il me semble donc, étant donné la situation exposée par le représentant de Gloucester, que le débat est urgent à moins que la Chambre et votre Honneur n'infirmant la décision rendue par le président des comités.

M. Hazen Argue (Assiniboia): A propos du rappel au Règlement, la question me paraît à moi d'une grande urgence à cause de l'importance des chiffres qu'on vient de révéler. Par ailleurs on a lieu de croire que la situation va empirer, notamment dans des régions comme celle d'Elliot Lake.

[M. Winch.]

Sur l'urgence du problème, j'aimerais signaler, ce que vous savez déjà probablement, monsieur l'Orateur, et c'est que l'assemblée législative ontarienne a discuté une motion analogue, mais plus précise, hier, au sujet du chômage qui va se manifester à Elliot-Lake et à Bancroft à la suite des décisions prises par les compagnies intéressées. J'imagine que la Chambre pourrait suivre en cela l'exemple de l'assemblée ontarienne et engager ici un semblable débat. Les deux gouvernements pourraient ensuite prendre des dispositions.

Le premier ministre nous invite à tenir un débat général sur le chômage en fin de séance aujourd'hui ou bien vendredi à l'occasion de l'examen des crédits afférents au programme des travaux d'hiver. Cette proposition du premier ministre m'abasourdit. Elle me porte à croire qu'à son avis, c'est le gouvernement qui règle la façon de procéder à la Chambre, et que la procédure ne dépend pas des décisions de l'Orateur ou de son suppléant. Partant des décisions que vous avez rendues en la matière, je ne vois qu'un moyen qui nous permettrait d'engager un débat général sur le chômage en invoquant ce crédit, et le consentement unanime de la Chambre. Je suis certain que la Chambre accorderait son consentement unanime, mais je ne trouve pas que ce soit le rôle du premier ministre de paraître donner des directives à la Chambre sur l'ordre de ses travaux.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, les paroles que vous venez d'entendre sont un parfait exemple d'inconscience. J'ai dit qu'on aurait l'occasion d'étudier la question, mais que, naturellement, cela demanderait le consentement unanime de la Chambre. L'honorable député s'est répondu à lui-même en déclarant que la possibilité d'obtenir le consentement unanime ne faisait aucun doute.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais m'associer à ceux qui ont attiré l'attention de Votre Honneur sur la très grande importance de la motion à l'étude et sur l'à-propos de l'adopter. Le premier ministre vient de laisser entendre que tout le monde pourrait certainement consentir à un débat général sur le chômage. A moins que cela n'ait lieu sur-le-champ, la proposition formulée par le premier ministre à l'égard de la motion resterait négative.

La motion a trait à la gravité du chômage, que révèle le communiqué conjointement émis ce matin par le ministère du Commerce et le ministère du Travail. Mais la gravité et le caractère pressant du problème ont été révélés davantage depuis notre arrivée à la Chambre aujourd'hui. La situation est même plus grave que ne le laisse entendre la déclaration du ministre du Travail (M.